



La prochaine assemblée générale statutaire de l'AAM se tiendra le mardi 2 octobre 2018.

Après les Alpes, la Vendée et Toulouse c'est vers Saint Sauves d'Auvergne que s'est porté le choix du lieu de notre assemblée annuelle. Situé à proximité des villes thermales de La Bourboule et du Mont Dore dans le massif du Sancy, à environ 50 km de Clermont-Ferrand.

Nous serons accueillis dès mardi au village vacances « Le Domaine des Puy » de VTF.

Le séjour associé à l'assemblée générale comportera le mercredi matin la visite de la Maison de la Toinette et de la Grange de Julien à Murat le Quaire suivie l'après-midi par un circuit au Mont Dore et à la Bourboule avec la visite d'un établissement thermal.

Le jeudi matin nous découvrirons le patrimoine historique et industriel de Clermont-Ferrand et, après le déjeuner, le cratère à ciel ouvert du volcan de Lemptegy que nous visiterons en petit train.

Le vendredi matin après le petit déjeuner nous regagnerons nos pénates.

Les courriers concernant les détails de l'organisation, le bulletin d'inscription pour l'AG, gratuite, ainsi qu'un bulletin d'inscription relatif au séjour touristique associé ont été adressés aux membres de l'AAM à la mi-mars.

Le coût du séjour touristique, du mardi au vendredi matin, est de 280 € par personne tout compris (+ 45 € pour les singles) pour ceux qui souhaitent y participer. Si vous ne vous êtes pas encore inscrits au séjour touristique, il est encore possible de le faire en s'adressant à Jean-Louis Plazy :

- tel : 04 90 47 52 40/ 06 61 54 12 47 ;
- courriel : [jean-louis.plazy@orange.fr](mailto:jean-louis.plazy@orange.fr)

Comme chaque année, cette assemblée générale sera l'occasion de nous rencontrer en découvrant une nouvelle partie de notre patrimoine au cours d'un séjour convivial. Nous vous espérons nombreux.

LE COMITÉ « LOISIRS »

## Présentation de l'Assemblée Générale 2018 de l'AAM